



LE MINISTRE

N° **00666** /MFPMA/DGFP/DC

Abidjan, le **17 MARS 2017**

## LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert au titre de l'année 2017, un **concours de recrutement** pour l'accès aux emplois ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
Archiviste	B3	05
Assistant Documentaliste	B3	02
Bibliothécaire	B3	10
Technicien de Musée	B3	05
Animateur Culturel	B3	05

Peuvent faire acte de candidature, les personnes de nationalité ivoirienne titulaires du BTS en Sciences de l'Information documentaire, du BTS Documentation, Bibliothéconomie, Archivistique, de la Licence Professionnelle 3 ou du DAAC dans l'option concernée.

Les candidats doivent être âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2016.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), du **vendredi 17 mars au vendredi 19 mai 2017**.

Les visites médicales et le dépôt des dossiers de candidature s'effectueront dans les Directions Régionales de la Fonction Publique de : **ABIDJAN, YAMOOUSSOUKRO, BOUAKE, KORHOGO, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUNA, SAN-PEDRO, SOUBRE, GAGNOA, DIVO, DALOA, MAN, SEGUELA, ODIENNE, DIMBOKRO et DAOUKRO** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci) ;
- une copie originale de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ayant moins de six (06) mois de date ;
- une copie originale du certificat de nationalité ;
- une copie originale du casier judiciaire ayant moins de trois (03) mois de date ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou une attestation d'identité en cours de validité ou la photocopie du récépissé de demande de la carte nationale d'identité ou la photocopie de la première page du passeport ;

- un certificat de position militaire ou un état signalétique des services militaires effectués ou une fiche de recensement militaire délivré par les autorités militaires (pour les candidats de sexe masculin) ;
- une copie originale de l'extrait d'acte de mariage (pour les femmes mariées) ;
- une photocopie légalisée du diplôme sur présentation de l'original ou la photocopie légalisée de l'équivalence délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) pour les diplômés de l'enseignement secondaire ou la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) pour les diplômés post-bac obtenus à l'étranger ou l'homologation des diplômes obtenus dans les universités privées et les grandes écoles de Côte d'Ivoire;
- une déclaration sur l'honneur de non engagement à la Fonction Publique à retirer sur le site des visites médicales au coût de **deux mille (2.000) F CFA** ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à **vingt-trois mille cinq-cents (23.500) FCFA**;
- un certificat de visite et contre-visite médicale délivré par une structure agréée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration à imprimer en ligne dans son espace candidat ;
- un reçu des huit (08) photos d'identité numériques à prendre lors des visites médicales au coût de **deux mille (2.000) F CFA** ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours à retirer à la Poste de Côte d'Ivoire ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un montant de **trois mille (3 000) FCFA**, à retirer et à renseigner sur le site au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

MATIERE	DUREE	COEFFICIENT
Culture Générale	01H	2
Spécialité	01H	3
Logique	01H	1

Les dates de composition et de publication des résultats seront communiquées ultérieurement par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

Des cours de préparation aux concours administratifs seront organisés par la Direction des Concours pour la mise à niveau des candidats. Toutefois, l'inscription à ces cours n'est pas obligatoire.

L'admission au concours ne sera définitivement établie qu'après que le candidat aura effectivement suivi les cours en administration de base organisés par la Direction des Concours et obtenu le certificat subséquent.



**Pascal K. ABINAN**

- Références:**
- 1-article 3 et suivants du décret n° 93-607 du 02Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;
  - 2- décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux.